

REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE I EPREUVE

Le Moto Club A.S.B.T.P. Côte d'Azur organise une épreuve mixte appelée SUPERMOTARD SIFAM D'AURON en date du 13 et 14 septembre 2008

Les catégories seront

450 SI
+ 450 SII
SUPERQUADER

Cet épreuve sera a capacité UNION EUROPEENNE

ARTICLE II PILOTES ADMIS

Sont admis les pilotes titulaire d'une licences nationale A ou internationales délivrée par la FFM pour la saison 2008 les pilotes étranger avec licence d'une fédération reconnue par l'union européenne de motocyclisme accompagné obligatoirement d'une autorisation de sortie de leur fédération

ARTICLE III DEMANDE D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement s'élèvent à 85 €

Ce montant comprend les 8€ de location du transpondeur que le MC organisateur devra reverser à la ligue après la manifestation.

Tout pilote désireux de participer à l'épreuve devra adresser au minimum 15 jours avant l'épreuve le bulletin d'engagement type accompagné du chèque correspondant au droit d'engagement à l'ordre du MC ASBTP à

M. GIRAUDO Jean Marc
84 Chemin des Plans de la Bégude
06340 CANTARON.

Tout engagement incomplet ne pourra être pris en compte.

Le jour de l'épreuve un chèque de caution de 200€ est demandé et rendu à la fin de l'épreuve pour le transpondeur

Les engagements reçus après la date de clôture 15 jours avant la manifestation seront fixés à 120 €

Les pilotes engagés ne pouvant participer à la manifestation devront prévenir par écrit M. GIRAUDO Jean Marc, donner la raison et fournir un justificatif valable (certificat médical) au plus tard 48 heures après la course.

Dans le cas contraire, le droit d'engagement ne sera pas remboursé.



Par le fait d'apposer sa signature sur le bulletin d'engagement le pilote accepte en intégralité les prescriptions de règlement particulier.

ARTIVLE IV VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Tous les pilotes devront se présenter au contrôle administratif qui sera ouvert le vendredi de 15 heures à 19 heures et le samedi de 8 heures à 11 heures.

Les documents demandés seront la licence 2008, le CASM ou le permis, l'autorisation de sortie pour les étrangers.

A l'issue du contrôle les pilotes se verront remettre 3 laissés passés accès parc panneauteurs ou mécaniciens

1 PILOTE
2 MECANICIENS avec licence LAP ou licence pilote

ARITCLE V VERIFICATIONS TECHNIQUES

La vérification se déroulera à partir du vendredi 15 heures jusqu'à 20 heures et le samedi de 8 heures 30 à 11 heures 30

Sera vérifié

Contrôle du casque, tenue pilote combinaison 1 pièce en cuir ou Kevlar conforme à la réglementation course sur piste, bottes et gants en cuir et protection dorsale obligatoire.

Lors du contrôle chaque coureur doit présenter la moto sous son numéro de course.

Numéro de course et plaque

450 S1	Fond Blanc numéro Noir
+ 450 SII	Fond Jaune numéro Noir
QUAD	Fond Vert numéro Blanc

Pour les Quads la plaque arrière devra être perpendiculaire à l'axe de la piste.

Pour les Motos ou Quads se référer au Code Sportif de la FFM et au règlement particulier du Championnat de France donc l'organisateur ce doit de tenir à votre disposition sur demande écrite.

Contrôle du niveau sonore : 94 db pour les 4 temps et 96 db pour les 2 temps

Un pilote refusé au contrôle du bruit pourra représenter sa machine 2 fois.

Une moto jugée trop bruyante en course ou pendant les essais sera arrêtée par le directeur de course.

Un tapis de sol règlementaire sera exigé dans le parc coureur ainsi qu'un extincteur poudre



ARTICLE VI NOMBRE DE PARTICIPANTS

450 SI	56 Pilotes en 2 séries
+ 450 SII	56 Pilotes en 2 séries
SUPERQUADER	24 Pilotes en 1 série

ARTICLE VII PROCEDURE DE DEPART

H – 10 mm = fermeture de la pré grille

Tous les pilotes qui arrivent en retard en prés grille seront pénalisés par un départ en fond de grille

A l'issue du tour de chauffe, un officiel situé devant la première ligne présente un drapeau rouge tenue levé jusqu'au placement de tous les pilotes au centre de leur place. Le feu doit être allumé rouge.

Lorsque tous les pilotes sont placés et que le drapeau de fond de grille est vert le départ doit être donné de la façon suivante :

L'officiel situé sur le bord de la piste devant la première ligne retire le drapeau rouge. Dès qu'il est en position de sécurité », le stater éteindra le feu rouge (l'extinction du feu rouge donne le départ)

Tout départ anticipé sera sanctionné d'un « stop and go » de 5 secondes qui sera effectué sur une aire situé près du départ.

ARTICLE V III DEROULEMENT DES EPREUVES

450 SI et + 450 SII auront 2 finales les 28 meilleurs pilotes finiront la journée par une super finale (14 pilotes S1 et 14 pilotes S2)

SUPERQUADER auront 3 finales

Voir schéma de course sur les Horaires.

ARTICLE IX PRIMES ARRIVEES

SUPERFINALE 450 SI et + 450 SII

1 ^{er}	1 500€	2 ^{ème}	1000€	3 ^{ème}	800€	4 ^{ème}	700€	5 ^{ème}	600€
6 ^{ème}	500€	7 ^{ème}	400€	8 ^{ème}	300€	9 ^{ème}	200€	10 ^{ème}	100€
Soit un total 6100€									

SUPERQUADER

1 ^{er}	750€	2 ^{ème}	400€	3 ^{ème}	300€	4 ^{ème}	150€	5 ^{ème}	150€
Soit un total 1750€									



ARTICLE X ASSURANCES

L'organisation déclare souscrire une assurance conformément à la législation en vigueur au près de la compagnie

AREAS ASSURANCES
CABINET ANDREIS/CANE
970 Av Général de Gaulle
06700 SAINT LAURENT DU VAR

ARTICLE XI PUBLICITE

Pour les trois catégories, tous les pilotes devront obligatoirement coller sur les plaques numéros les stickers du partenaire SIFAM en réservant une hauteur de 5 cm sur la partie haute de la plaque frontale sur toute la largeur de celle-ci.

Aucun autre sticker ne pourra être apposé sur ces fonds de plaque

Tout pilote qui contreviendrait à cette obligation ne pourra pas participer à la manifestation.

Ces stickers devront être en place avant les séances d'essais libres.

ARTICLE XII RECLAMATION

Les réclamations doivent être déposées par écrit auprès du directeur de course accompagnées d'un chèque de 75 € pour un démontage moteur sera de 150€ dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats.

ARTICLE XIII LES OFFICIELS

Directeur de Course

Commissaire Sportif
Commissaire Sportif
Commissaire Sportif

Commissaire Technique

Responsable commissaire de piste

